



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vignette automobile

Question écrite n° 51540

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les conséquences de la suppression de la vignette automobile. Jusqu'à présent, les handicapés bénéficiaient de la gratuité de la vignette automobile, avantage financier attribué au titre de la reconnaissance de leur handicap. La suppression annoncée de la vignette automobile supprime cet avantage. Il lui demande si le Gouvernement envisage une seconde compensation en faveur des handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51540

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5607